



for a living planet®

Papier de position sur

l'énergie éolienne

Août 2010



1. Situation initiale

Le but du WWF Suisse est qu'à long terme, la Suisse couvre sa propre consommation énergétique par la seule utilisation des ressources renouvelables. Cet objectif exige d'une part une augmentation massive de l'efficacité énergétique et, d'autre part, la promotion ciblée des énergies issues de ressources durables et renouvelables.

Un approvisionnement en électricité sans recours aux centrales nucléaires et à gaz n'est pas seulement souhaitable, il est aussi possible: c'est ce que montre une étude complète de l'Office fédéral de l'énergie (scénario IV E des perspectives énergétiques) de 2008. La consommation d'électricité en baisse et la production accrue d'électricité grâce aux énergies renouvelables crée même un surplus. La Suisse produit davantage d'électricité qu'elle n'en consomme. L'étude prévoit qu'en Suisse, sur une production d'électricité de 70,9 TWh au total en 2035, 1,5 TWh proviennent de l'énergie éolienne.

Le WWF veut faire en sorte qu'au moins ces 1,5 TWh d'électricité d'origine éolienne soient produits en Suisse en 2035. Selon l'Office fédéral de l'énergie, avec un potentiel écologique de 1,5 à 4 TWh d'électricité d'origine éolienne en Suisse, cette valeur correspond à la fourchette inférieure du potentiel.

2. Position

Le WWF Suisse encourage l'énergie éolienne comme élément important de notre production future d'électricité. Il est important pour le WWF que la construction et l'exploitation de centrales éoliennes ne mette pas en péril la biodiversité. Ce point découle de l'image directrice du WWF visant, outre la réduction de l'empreinte humaine sur la planète, un engagement en faveur de la préservation de la diversité biologique.

La Suisse n'est pas un pays d'énergie éolienne classique mais compte de nombreux emplacements exposés de manière favorable au vent dans le Jura, les Préalpes et

les Alpes, qui pourraient être utilisés judicieusement. Les surfaces libres nécessaires à la mise en place de grands parcs éoliens tels qu'on en trouve en Allemagne du Nord ou aux USA ne sont pas disponibles dans notre espace réduit, densément peuplé et fortement utilisé. La Suisse est donc surtout adaptée à une utilisation de l'énergie éolienne dans le cadre de parcs éoliens concentrés, de petite à moyenne envergure, avant tout dans les régions qui sont aujourd'hui déjà exploitées. Les installations à un seul mât – dans la mesure où elles sont prévues – sont surtout réservées aux zones industrielles.

3. Exigences

Les centrales éoliennes situées à un emplacement bien choisi sont un élément important de la politique énergétique et sont en règle générale moins problématiques pour la biodiversité que l'énergie hydraulique. C'est la raison pour laquelle le WWF Suisse s'engage pour le développement de l'énergie éolienne dans les emplacements adéquats.

Pour que la biodiversité ne soit toutefois pas mise à mal, les centrales éoliennes doivent remplir les critères suivants:

les centrales éoliennes ainsi que les zones nécessaires à leur construction doivent:

- remplir les critères du droit fédéral présentés dans les «recommandations pour la planification des installations éoliennes» de l'Office fédéral de l'Énergie (Berne 2010, p. 28)¹
- être situées hors des 37 sites suisses du réseau Émeraude et hors des zones de protection naturelle communales et cantonales et des espaces réservés aux cours d'eau protégés par la loi
- être conformes au plan directeur
- disposer de l'expertise d'une organisation reconnue telle que BirdLife ou la Station ornithologique suisse de Sempach excluant que la centrale éolienne (ou les centrales éoliennes) ne mettent en péril les espèces d'oiseaux et de chauves-souris sensibles ou les canaux migratoires des oiseaux.

Le WWF est convaincu que, même en appliquant ces critères, il est possible de produire 1,5 TWh de courant d'origine éolienne et de couvrir ainsi une certaine partie de la consommation suisse d'électricité. Le WWF recommande aussi d'appliquer les critères susmentionnés tant pour l'octroi de moyens destinés à la rétribution à prix coûtant du courant injecté, que pour le traitement de l'énergie éolienne dans les plans directeurs des cantons.

La prise en compte de l'énergie éolienne dans les plans directeurs des cantons est obligatoire pour le WWF. L'organisation favorise une planification négative, c'est-à-dire la définition d'emplacements sur lesquels l'implantation de centrales éoliennes est exclue d'entrée.² L'établissement des plans directeurs doit permettre d'assurer que les intentions de protection et de ménagement dans les zones de préservation et de protection du gibier ainsi que dans le milieu naturel du gibier et des coqs de bruyère ne sont pas entravées.

Les plans directeurs n'étant que rarement harmonisés entre les cantons, une coordination supracantonale des centrales éoliennes est par ailleurs indiquée. Les plans d'affectation (spéciaux) devraient définir des zones d'affectation temporaires pour les centrales éoliennes, qui seraient retirées automatiquement après l'abandon de cette affectation spéciale. En fin de compte, le WWF recommande de démonter les centrales éoliennes qui ne sont plus exploitées.

Si la protection de la biodiversité s'avérait menacée, le WWF se réserve la possibilité de peser les intérêts et de s'opposer éventuellement à un projet de centrale éolienne.

Un élément important d'une politique énergétique d'avenir est surtout, outre le développement des énergies renouvelables, l'utilisation efficace de l'énergie. C'est pourquoi le WWF recommande aux communes suisses d'élaborer des plans d'efficacité communaux et de les mettre en œuvre. Lorsque les communes réfléchissent à la construction de centrales éoliennes ou d'autres types d'installations de production d'énergie renouvelable sur leur territoire, ce processus déclenche généralement une réflexion sur l'approvisionnement énergétique futur de la commune. C'est alors toujours un bon moment pour élaborer des plans d'efficacité communaux.

¹ Lorsque les recommandations de la Confédération portent sur des zones d'exclusion, il est possible, dans des cas exceptionnels, de peser les intérêts. Le WWF s'engagera pour qu'une place importante soit accordée à la biodiversité dans le cadre de cette pesée d'intérêts.

² L'avantage d'une telle planification négative est qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une adaptation du plan directeur pour chaque nouveau projet de centrale éolienne. Les mesures et simulations des conditions de vent ne sont par ailleurs pas nécessaires pour une planification négative.

Résumé

- Le WWF Suisse est en faveur de l'énergie éolienne en tant que technologie pour la production d'électricité à base d'énergies renouvelables. Pour le WWF, il est important que la construction et l'exploitation de centrales éoliennes ne mette pas en péril la biodiversité.
- C'est pourquoi le WWF exige que les centrales éoliennes soient situées en dehors des inventaires fédéraux et des zones naturelles protégées communales et cantonales, qu'elles soient conformes aux plans directeurs et qu'elles ne représentent pas une mise en péril des oiseaux et des chauves-souris.
- De manière générale, du point de vue du WWF, l'énergie éolienne devrait être traitée dans les plans directeurs cantonaux de tous les cantons sous la forme d'une planification négative.

Informations complémentaires

www.wwf.ch/politiqueenergetique



Le WWF a pour objectif de stopper la dégradation de la nature et de construire un avenir dans lequel les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature. Partout dans le monde, le WWF s'engage pour:

- la conservation de la diversité biologique,
- l'exploitation durable des ressources naturelles,
- la diminution de la pollution et des habitudes de consommation néfastes pour l'environnement.

WWF Suisse

Avenue Dickens 6
1006 Lausanne

Téléphone: 021 966 73 73
Téléfax: 021 966 73 74
service-info@wwf.ch
www.wwf.ch
Dons: CP 12-5008-4